



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité d'administration de l'Accord européen
relatif au transport international des marchandises
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Dixième session

Genève, 25 janvier 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la dixième session¹

Additif

Annotations à l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité d'administration souhaitera peut-être examiner et adopter l'ordre du jour de la session établi par le secrétariat et publié sous la cote ECE/ADN/21 et Add.1.

2. Élection du Bureau pour 2013

2. Le Comité d'administration doit en principe élire un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) pour ses sessions de 2013.

3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

3. Le Comité d'administration sera informé de l'état de l'ADN et du nombre de Parties contractantes.

4. Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN

a) Agrément des sociétés de classification

4. Aucun nouvel agrément de société de classification n'a été notifié au secrétariat depuis la neuvième session du Comité d'administration.

¹ Distribué en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/21/Add.1.

b) *Autorisations spéciales, dérogations et équivalences*

5. Toute demande d'autorisation spéciale ou de dérogation reçue par le secrétariat après la publication du présent ordre du jour provisoire annoté sera communiquée au Comité d'administration sous la forme d'un document informel.

c) *Notifications diverses*

6. Le secrétariat présentera, sous forme d'un document informel, une liste des États qui devraient encore lui soumettre des informations.

d) *Autres questions*

7. Le Comité d'administration pourra examiner toute autre question relative à la mise en œuvre de l'ADN.

5. Travaux du Comité de sécurité

8. Le Comité d'administration devrait examiner les travaux du Comité de sécurité à sa vingt-deuxième session (21-25 janvier 2013) en se fondant sur son projet de rapport.

6. Programme de travail et calendrier des réunions

9. La onzième session du Comité d'administration de l'ADN devrait avoir lieu l'après-midi du 30 août 2013.

7. Questions diverses

10. Le Comité d'administration voudra peut-être examiner toute autre question soulevée en ce qui concerne ses travaux et son mandat.

8. Adoption du rapport

11. Le Comité d'administration souhaitera sans doute adopter le rapport sur sa dixième session en se fondant sur le projet établi par le secrétariat et adressé par courrier électronique aux participants après la réunion.
